

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD)

EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2024

Septembre 2025

● **Site MONTPELLIER**
135 allée Sacha Guitry
ZAC Tournezy - Bât A5
34070 Montpellier
04 67 69 25 03

● **Site TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD)

Bilan d'activité 2024

Septembre 2025

Myriam ASTORG (CREAI-ORS Occitanie)

*Ont également collaboré à ce travail :
Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)
Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)*

Citation suggérée : Astorg M., Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues en Occitanie. Activité 2023. Toulouse : CREAi-ORS Occitanie, Sept. 2025, 23 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

1/ INTRODUCTION	1
2/ MÉTHODOLOGIE.....	3
3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT	4
Les structures en Occitanie	4
Financement des structures.....	5
Personnel des structures.....	7
Les modalités et les lieux d'intervention.....	8
4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE.....	12
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts	12
Les structures selon la taille de la file active	15
Les interventions et actes réalisés	15
Mise à disposition de matériel de prévention	16
Médiation Sociale.....	18
5/ SYNTHÈSE.....	20
6/ ANNEXES	21
Textes réglementaires	21
Liste des tableaux, graphes et cartes	22

1/ INTRODUCTION

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État.

Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence régionale de santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information, mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD^{1,2}.

¹ ENa-CAARUD (Enquête nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues.

² Cadet-Taïrou (A.), Janssen (E.), Guilbaud (F.), Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2019, Tendances n° 142, OFDT, 4p., Décembre 2020.

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse annuelle des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007, la dernière datant de 2019³.

En Occitanie, le CREAI-ORS réalise cette synthèse des données des rapports d'activité depuis 2015, en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.

Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

Pour être le plus proche des bilans précédents, l'analyse des données de 2024 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) *versus* l'activité des CAARUD implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants, en précisant systématiquement les données manquantes.

Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de population sur le territoire régional, les CAARUD qui y sont implantés ont de ce fait des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente tout d'abord l'organisation générale des CAARUD (moyens et mode de fonctionnement) et ensuite leur activité (files actives, services et prestations).

³ Diaz Gomez (C), Les CAARUD en 2018 – Analyse des rapports d'activité annuels standardisés (ASA-CAARUD), OFDT, 48p., Décembre 2019

2/ MÉTHODOLOGIE

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresses postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » extérieures qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (boîtes de nuit, discothèques, teknivals, festivals, concerts...).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, dans ce rapport, sont présentées les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination...) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Une question porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour permettre l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. Un volet, plus qualitatif, participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Il s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usage et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers. Enfin, une dernière question porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Le formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, le CREAI-ORS Occitanie a analysé la base de données fournie par l'ARS Occitanie regroupant les **données des rapports d'activité de 2024**.

3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT

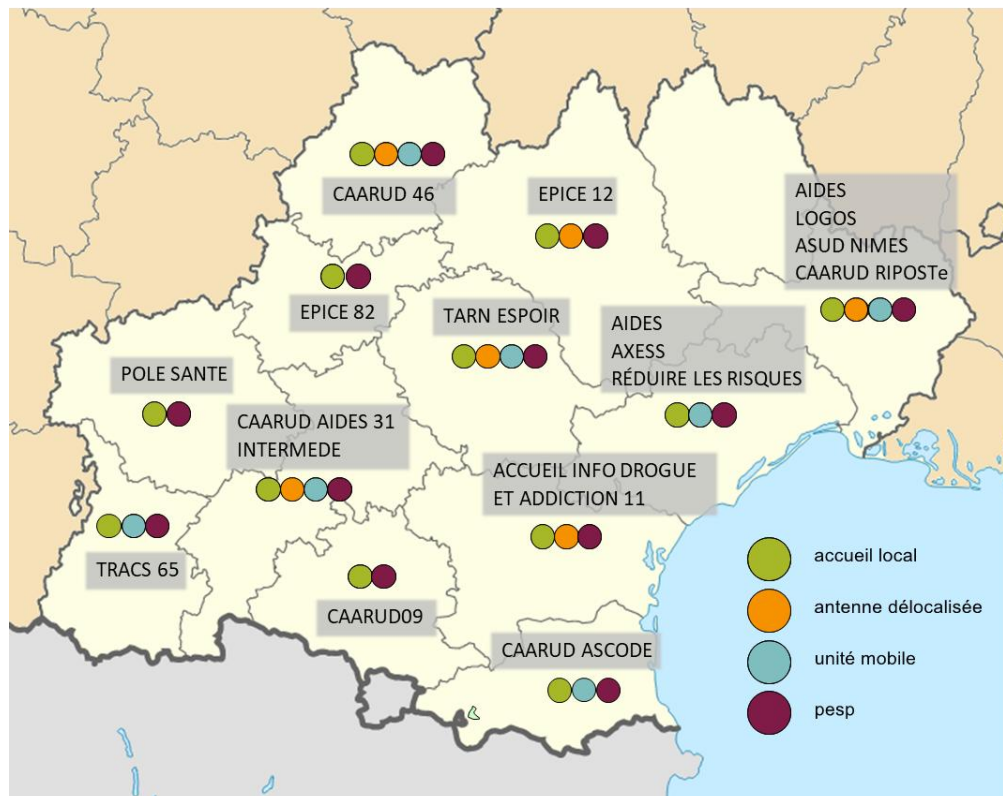
Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont implantés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège, dans l'Aude, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn ainsi que dans le Tarn-et-Garonne ;
- 4 établissements dans le Gard ;
- 2 établissements en Haute-Garonne ;
- 3 établissements dans l'Hérault.

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18).

Carte 1. La répartition des CAARUD et leurs modalités d'intervention en Occitanie



Source : ARS – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Pour l'année 2024, 16 des 18 CAARUD d'Occitanie ont rempli le rapport d'activité

Les effectifs ne seront pas comparables à ceux du bilan de 2023 dans lequel les 18 CAADUD ont renseigné les questions ; seules les répartitions (en %) observées en 2023 pourront être éventuellement comparées à celles de 2024, avec toutefois une certaine prudence.

Financement des structures

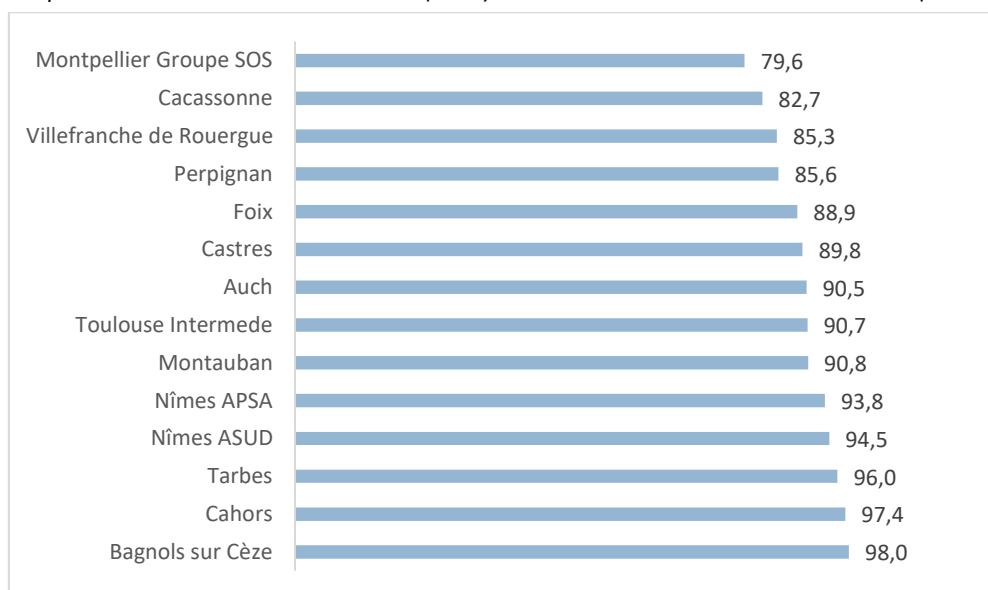
Les structures sont financées par le fonds de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (Article L314-3-3). Les fonds servent principalement à la rémunération des personnels non bénévoles, à la location des équipements et infrastructures et à l'achat du matériel pédagogique et de réduction des risques.

En 2024, sur la base des éléments fournis, la dotation globale pour les 16 CAARUD en Occitanie est estimée à un minimum de 7 177 730 euros, dont 4 419 030 euros (62 %) pour sept centres des quatre grandes villes de la région et 2 758 700 euros (38 %) pour neuf centres des villes de moins de 100 000 habitants. La dotation moyenne reçue par ces 16 CAARUD est de 448 610 euros en 2024, plus faible que celle de 2023, calculée pour les 18 dispositifs (477 733 euros).

Les dotations les plus élevées (500 000 euros ou plus) concernent quatre centres situés dans une des villes de plus de 100 000 habitants d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) mais concernent également un centre situé dans la ville moyenne de Carcassonne (585 539 euros en 2024), centre qui intervient également dans la ville de Narbonne.

De manière globale, la dotation ONDAM représente **autour de 90 % des recettes des CAARUD**.

Graph 1. Part de la dotation ONDAM (en %) dans les recettes des CAARUD en 2024 (n=14*)



* deux CAARUD n'ont pas renseigné la question dans le RA de 2024

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Selon les CAARUD, la part de la dotation ONDAM dans les recettes varie de 80 % pour le CAARUD Groupe SOS de Montpellier à 98 % pour celui de Bagnols sur Cèze. Elle dépasse 90 % dans huit des 14 CAARUD qui ont renseigné cette question.

Rapporté à la file active de ces structures, on obtient une dotation globale de **772 euros en moyenne par usager**.

Tableau 1. Dotation annuelle, file active et dotation moyenne par patient dans les CAARUD d'Occitanie en 2024 (n=16)

CAARUD	Dotation ONDAM (en euros)	File active	Dotation moyenne par usager (en euros)
Foix	213 489	173	1 234
Carcassonne	585 539	505	1 159
Villefranche de Rouergue	260 505	523	498
Bagnols-sur-Cèze	345 207	124	2 784
Nîmes APSA	283 152	418	677
Nîmes-Aides	267 337	157	1 703
Nîmes-Asud	260 976	136	1 919
Toulouse -Aides	628 221	612	1 027
Toulouse-Intermède	955 672	1 718	556
Auch	292 761	228	1 284
Montpellier Groupe SOS	690 898	1 374	503
Cahors	183 272	372	493
Tarbes	219 681	193	1 138
Perpignan	1 332 772	1 483	899
Castres	354 789	556	638
Montauban	303 457	728	417
Ensemble	7 177 729	9 300	772

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Selon les CAARUD, la dotation moyenne par usager varie très fortement : de 417 euros en moyenne par usager dans le CAARUD de Montauban (728 patients) à 2 784 euros par usager dans le dispositif de Bagnols-sur-Cèze (124 patients) en 2024.

Cette dotation moyenne par usager est inférieure à 772 euros dans six dispositifs, comprise entre 800 et 1 500 euros dans huit autres et supérieure à 1 500 euros dans deux dispositifs : Asus de Nîmes (1 851 euros) et Aides de Nîmes (2 209 euros).

Deux dispositifs n'ayant pas rempli ou envoyé leur rapport d'activité pour l'année 2024, seule une valeur minimale de la dotation globale pour 100 habitants de la région est estimée à un minimum de 341 euros par an et pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans. Ces deux CAARUD étant situés dans l'Hérault, la valeur moyenne départementale est disponible pour les 12 autres départements de la région et varie de 265 euros annuel pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans en Haute-Garonne à 865 euros par an dans les Pyrénées-Orientales.

Tableau 2. Financements ONDAM en euros pour 100 habitants âgés de 20-49 ans selon le département en Occitanie en 2024 (n=16)

Département	Financement pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans (en euros)
Ariège	440
Aude	499
Aveyron	305
Gard	467

Département	Financement pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans (en euros)
Haute-Garonne	265
Gers	519
Hérault*	nd
Lot	370
Lozère	/
Hautes-Pyrénées	307
Pyrénées-Orientales	865
Tarn	285
Tarn-et-Garonne	345
Occitanie*	341*

* deux CAARUD n'ont pas rempli le rapport d'activité de 2024, ils se situent dans l'Hérault

Source : Rapports d'activité CAARUD Occitanie 2024, Insee RP 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Personnel des structures

En 2024, un total de **104,7 équivalents temps plein (ETP)** a été déclaré dans les 16 dispositifs en dehors des personnels bénévoles, soit une moyenne de 6,5 ETP par dispositif.

Comme pour les années précédentes, le nombre moyen d'ETP est plus important dans les CAARUD dotés d'au moins 500 000 euros : leur nombre moyen est de 11,8 ETP.

Pour les CAARUD dont la dotation ONDAM est inférieure à 500 000 euros, le nombre moyen d'ETP est près de trois fois plus faible avec 4,1 ETP en moyenne en 2024.

Tableau 3. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD d'Occitanie selon les catégories professionnelles en 2024 (n=16)

Fonction	CAARUD concernés	Nb total d'ETP	% ETP
Cadres et personnels administratifs		17,4	16,6
Direction/Chef de service/Coordinateur	13	10,2	9,7
Secrétariat	13	7,2	6,9
Personnels sanitaires		15,6	14,9
Médecin	4	0,7	0,7
Infirmier	13	14,0	13,3
Psychologue	4	0,9	0,8
Personnels socio-éducatifs		55,6	53,1
Éducateur	14	40,4	38,6
Animateur	3	9,7	9,2
Assistant de service social	4	5,5	5,3
Autres		16,2	15,5
Autres emplois	6	10,7	10,2
Personnel logistique (entretien)	7	3,1	3,0
Stagiaire	3	2,5	2,3
Total		104,7	100,0

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Avec un total de 55,6 ETP, le **personnel socio-éducatif** est, comme les années précédentes, le groupe de professionnels le plus important : il représente 53 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein de ces 16 CAARUD d'Occitanie en 2024. La grande majorité d'entre eux sont des éducateurs spécialisés (40,4 ETP) et ils représentent 38,6 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD. Concernant les ETP d'animateurs, ils interviennent majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels) à Toulouse et Nîmes (7 ETP), mais également dans le CAARUD SOS Solidarité de Montpellier (2,7 ETP).

Avec 15,6 ETP, le **personnel sanitaire** représente près de 15 % de l'ensemble des professionnels déclarés comme intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Quatre CAARUD disposent d'un temps de médecin pour un total de 0,7 ETP. Le personnel infirmier est présent dans une majorité des structures (13/16) et correspond à une somme de 14 ETP, soit 13 % de l'ensemble des personnes intervenant dans les 16 CAARUD en 2024.

En 2024, quasiment aucun ETP de bénévoles/volontaires n'est intervenu dans les structures de la région, seulement 0,1 ETP dans le CAARUD de Montauban.

Les modalités et les lieux d'intervention

Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2024 et % en 2023, 2022, 2021 et 2020

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés	% 2024 (n=16)	% 2023 (n=18)	% 2022 (n=14)	% 2021 (n=17)	% 2020 (n=18)
Lieux d'accueil						
Accueil fixe	16	100%	100 %	100 %	100%	100%
Permanence/Antenne	8	50%	93 %	50 %	44%	56%
Unité mobile	12	75%	50 %	50 %	44%	50%
Interventions extérieures						
Équipe de rue	15	94%	100 %	100 %	100%	100%
Intervention en squat	12	75%	83 %	79 %	94%	83%
Intervention en prison	5	31%	50 %	36 %	24%	44%
Actions en milieu festif						
Interventions régulières (discothèques...)	2	13%	17 %	7 %	12%	6%
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	14	88%	83 %	79 %	77%	89%
PES en pharmacie	14	88%	89 %	86 %	88%	89%

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les CAARUD développent des interventions « d'aller vers » les populations concernées. Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent différemment selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l'action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent varier, allant de l'accueil en unité mobile aux interventions dans la rue, dans les squats ou en prison, en passant par des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP) ou par la mise en place d'actions en milieu festif.

En 2024, les 16 dispositifs ont au moins un lieu d'accueil fixe. Ensuite, selon les configurations locales, des stratégies de maillage territorial combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unités mobiles. Soulignons que les unités mobiles sont présentes au sein de 12 des 16 CAARUD de la région en 2024 (contre 10 des 18 en 2023) et dans 8 départements ; elles peuvent circuler au sein d'une ville ou sur l'ensemble du département.

Parmi les 16 dispositifs, 15 réalisent des actions auprès des publics de la rue (94 %) et 12 se déplacent dans les squats (75 %). Près d'un tiers des CAARUD (31 %) intervient en prison.

Comme les années précédentes, la grande majorité des dispositifs (14/16) intervient de façon ponctuelle lors de teknivals, festivals ou concerts et anime des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

● **Accueil des usagers (hors actions en milieu festif)**

Tableau 5. Modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD en 2024 (n=16)

Types d'intervention	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure		
	Occitanie (16 CAARUD)	4 grandes villes (7 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (9 CAARUD)
Lieux d'accueil fixes (16/16)	4,9 j	5,1 j	4,3 j
Unités mobiles (12/16)	0,8 j	0,5 j	1,1 j
Interventions extérieures (16/17)	1,8 j	0,8 j	2,4 j
Toutes actions confondues	7,5 j	6,4 j	7,8 j

Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2024, le nombre de jours d'activité est de 7,5 jours en moyenne par semaine dans les 16 dispositifs d'Occitanie qui ont renseigné la question. Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d'unité mobile et les actions « d'aller-vers ».

Parmi les deux CAARUD qui n'ont pas rempli le rapport d'activité de 2024, un est situé dans une grande ville (Montpellier) et l'autre dans une ville de moins de 100 000 habitants. Ainsi, en 2024 et contrairement à ce qui avait été observé en 2023, le nombre moyen de jours d'activité comptabilisés est plus important dans les neufs dispositifs des villes de moins de 100 000 habitants (7,8 jours) que dans les 4 grandes villes de la région (6,4 jours). Cette différence ne s'observe pas pour le nombre de jours d'ouverture des lieux d'accueil fixes (4,3 jours vs 5,1 jours dans les grandes villes), mais essentiellement pour le temps consacré par les unités mobiles (1,1 jour vs 0,5 jour dans les grandes villes) et pour celui consacré aux interventions extérieures (2,4 jours en moyenne par semaine vs 0,8 jour dans les dispositifs des grandes villes).

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie en 2024 (n=16)

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	% (n=16)
Espace d'accueil et de repos	15	94 %
Mise à disposition de boissons et de nourriture	16	100 %
Mise à disposition téléphone et Internet	16	100 %
Espace laverie	11	67 %
Espace sanitaire (douche)	10	63 %
Casiers, consignes pour effets personnels	4	25 %

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En termes de services, les 16 CAARUD pour lesquels on dispose des informations en 2024 mettent à disposition des boissons et de la nourriture ainsi qu'un accès au téléphone et à Internet ; 15/16 proposent un espace d'accueil et de repos ; ensuite, la plupart mettent à disposition un espace laverie (67 %) et un espace sanitaire (63 %).

Enfin, quatre CAARUD proposent des casiers ou des consignes pour les effets personnels (25 % des 16 dispositifs). Comme les années précédentes et selon les dispositifs, d'autres services ont été mis à disposition en 2024 dans certains CAARUD :

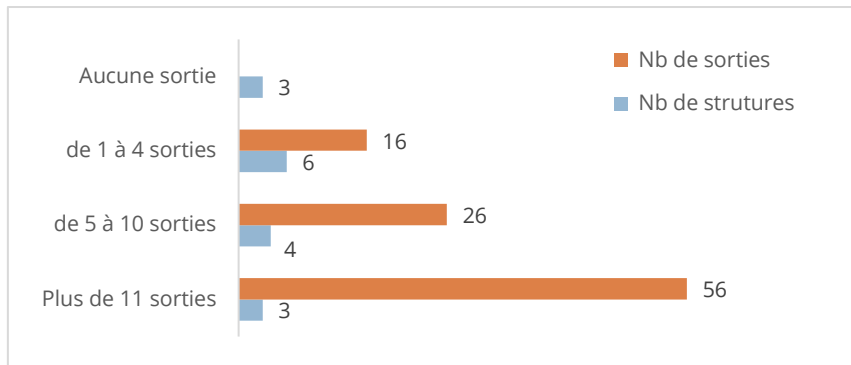
- Ateliers santé (1)
- Permanence infirmière (1)
- Présence d'une sage-femme (1)
- Distribution de produits d'hygiène et de soins (1)
- Ateliers culturels (1)
- Espace dédié aux femmes (1)
- Accueil des animaux (1)
- Nourriture pour animaux de compagnie (1)
- Borne pour recharger les portables (2)
- Soins esthétiques (1)
- Machine à coudre (1)

● Actions en milieu festif

En 2024, 13 des 16 CAARUD déclarent réaliser des actions ponctuelles au sein des milieux festifs, et deux d'entre eux déclarent également effectuer des actions régulières. Les trois autres dispositifs déclarent n'avoir réalisé aucune action en milieu festif pendant l'année.

Les dispositifs intervenant en milieu festif ont déclaré un total de **98 sorties en 2024**.

Graph 2. Répartition des 16 dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2024 et nombre de structures correspondantes



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Plus de la moitié des sorties (56) ont été réalisées par 3 CAARUD : celui de Toulouse - Intermède (25 sorties), celui de Montpellier-Groupe SOS (20 sorties) et celui de Bagnols-sur-Cèze (11 sorties) ; ce dernier, ainsi que le dispositif de Toulouse - Intermède, ont également déclaré intervenir de façon régulière dans les lieux festifs comme les discothèques.

Pour les autres CAARUD qui déclarent des actions ponctuelles, les nombres de sorties ont été relativement plus faibles, variant de 2 ou 3 sorties dans l'année pour cinq d'entre eux, à 7 ou 8 sorties dans l'année pour le CAARUD de Villefranche de Rouergue et celui d'Auch.

4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE

Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes qui se sont rendues sur le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antennes et unités mobiles) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanence). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échange de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services des CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons est inévitable.

En 2024, on dispose de la file active de 16 des 18 dispositifs de la région, soit un total estimé à 9 300 personnes.

Tableau 7. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation de 16 des 18 CAARUD d'Occitanie en 2024

Répartition en %	Local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence	Total
4 grandes villes d'Occitanie (n= 5 898 personnes)	75	11	10	0	1	3	100
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n= 3 402 personnes)	57	10	16	1	3	13	100
Ensemble (n= 9 300 personnes)	68	11	12	0	2	7	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2024, la répartition globale des personnes accueillies selon la modalité d'intervention est relativement proche de celle observée les années précédentes concernant l'ordre des modalités, avec toutefois des proportions différentes : si la majorité des personnes en contact avec un des CAARUD de la région l'est au sein des locaux et antennes fixes, elle l'est dans des proportions toutefois plus importantes en 2024 (68 %) qu'en 2023 (56 %) ; ensuite, 12 % des personnes sont des usagers de la rue en 2024 (contre 16 % en 2023) ; 11 % des personnes ont été en contact avec les unités mobiles, comme en 2023 ; puis, 7 % sont accueillies dans les permanences, soit deux fois moins qu'en 2023 (15 %) et enfin de faibles parts ont été rencontrées dans des squats (1 %) ou en prison (1 %), comme en 2023.

Rappelons que les comparaisons faites entre les deux répartitions doivent être analysées avec prudence, les différences observées pouvant être seulement dues aux données manquantes de 2024 (16 des 18 CAARUD).

En 2024 cette répartition varie fortement en fonction de la taille des villes dans lesquelles sont implantés les CAARUD.

Les 7 CAARUD des grandes villes de la région accueillent près de 5 900 personnes, soit près des deux tiers (63 %) de la file active des 16 CAARUD. Comme les années précédentes, leurs modalités d'accueil varient sensiblement de celles des autres dispositifs implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux : dans les dispositifs des grandes villes, l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes est nettement plus fréquent que dans les autres dispositifs (75 % vs 57 %) alors que l'accueil dans les permanences y est nettement moins fréquent (3 % vs 13 %), comme pour les unités mobiles où l'accueil y est quasiment deux fois moins fréquent (8 % vs 14 %).

La part de la file active rencontrée par les unités mobiles est relativement proche, quel que soit le lieu d'implantation : 11 % de la file active dans les CAARUD des grandes villes et de 10 % dans les autres.

Tableau 8. Répartition de la file active à l'accueil dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie en 2024

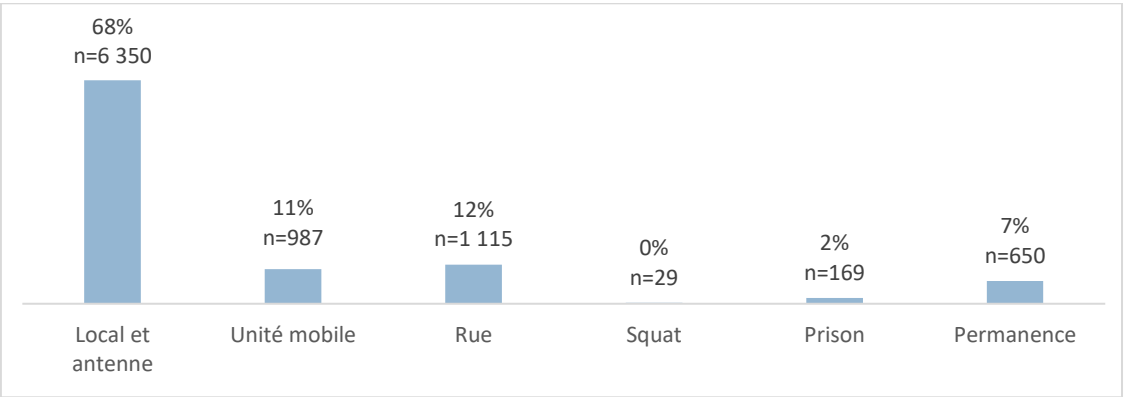
Territoire	File active local et antenne	
	Effectif	%
4 grandes villes d'Occitanie (7 CAARUD)	4 440	69
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (9 CAARUD)	1 950	31
Occitanie (16 CAARUD)	6 350	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La file active des personnes reçues à l'accueil, dans les locaux et antennes des 16 structures d'Occitanie, représente 6 350 personnes dont 69 % ont été reçues au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région.

En 2024, la répartition globale de la file active estimée selon les différentes modalités d'intervention des 16 CAARUD est illustrée dans le graphe suivant (Graphe 3).

Graphe 3. Répartition de la file active par modalité de rencontre dans les CAARUD en 2024 (n=16)



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2024 (n=16)

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
4 grands pôles urbains (n= 5 036 personnes)	1 023	20,3	2 242	44,5
Villes moyennes (n= 2 301 personnes)	522	22,7	823	35,8
Occitanie (n= 7 337 personnes)	1 545	21,1	3 065	41,8

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La part des femmes représente plus d'une personne reçue sur cinq dans les locaux/antennes et unités mobiles (21 %) en 2024.

Elle est légèrement plus importante dans les CAARUD des dispositifs des villes moyennes où les femmes représentent 23 % des personnes accueillies contre 20 % dans les grands pôles.

Les 3 065 nouveaux contacts représentent 42 % de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles en 2024. La part des nouveaux contacts dans la file active est plus importante dans les CAARUD des grands pôles urbains (45 %) que dans les dispositifs des villes moyennes (36 %).

Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active au sein des accueils fixes (locaux et antennes), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie en 2024

Accueils fixes	File active	Passages	Nombre moyen de passages
4 grands pôles urbains (n=7 CAARUD)	4 440	69 637	15,8
Villes moyennes (n=8 CAARUD*)	1 950	26 756	13,7
Occitanie (n=15 CAARUD*)	6 350	96 393	15,2

* un CAARUD n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La fréquence des contacts est mesurée à partir de la file active et du nombre de passages dans les dispositifs.

Ainsi, en 2024, le nombre moyen de passages par personne accueillie au sein des locaux principaux et antennes de la région est de 15,2.

Toutefois, la fréquence des contacts avec les usagers varie fortement selon les dispositifs de la région : de 4 passages annuels en moyenne par usager dans le CAARUD de Castres à 25 passages en moyenne par usager dans celui de Perpignan.

Calculé en fonction de la taille des villes où sont implantés les dispositifs, le nombre moyen de passages par usager varie légèrement entre celui des dispositifs implantés au sein des 4 grandes villes d'Occitanie (environ 16 passages en moyenne dans l'année) et celui des CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants où l'on compte une moyenne d'environ 14 passages par usager en 2024.

Les structures selon la taille de la file active

Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2024 (n=16)

Taille de la file active	Nombre de CAARUD concernés	Part dans la file active totale des CAARUD (%)
Moins de 100	0	0
100 à 199	5	8
200 à 499	3	11
500 à 999	5	31
1 000 à 1 999	3	49
Toute taille	16	100

Source : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2024 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2024, la taille des files actives totales varie de 124 à 1 718 usagers par an selon les CAARUD. Dans la moitié des centres (8/16), la file active compte de 100 à 499 usagers par an et dans l’autre moitié, elle en compte de 500 à 1 999. Sur l’ensemble des dispositifs, la file active moyenne est de 581 usagers et dans la moitié des dispositifs, elle ne dépasse pas 420 usagers par an.

Les trois centres qui déclarent les files actives les plus importantes sont implantés dans les grandes villes d’Occitanie (Toulouse, Perpignan et Montpellier) et reçoivent 49 % des personnes reçues dans les CAARUD de la région en 2024 ; ils ont une file active moyenne de 1 525 usagers par an contre 363 pour les autres CAARUD de la région (13/16).

Deux typologies d’actions des CAARUD se dessinent du fait de contraintes très différentes de mise en place de l’action : une première concerne les dispositifs situés dans les 4 villes de la région de plus de 100 000 habitants, permettant d’accueillir un grand nombre de personnes ; la seconde concerne les CAARUD situés dans les autres territoires d’Occitanie et consiste à développer des stratégies d’« aller vers » afin de couvrir un territoire plus souvent élargi au département.

Les interventions et actes réalisés

Réalisées dans chaque CAARUD, les modalités d’intervention auprès des publics s’articulent autour de trois grands axes : l’entretien individuel, l’orientation et l’accompagnement physique. En 2024, les 16 CAARUD déclarent effectuer des entretiens individuels, réaliser des visites (à domicile, à l’hôpital…), avoir mis en place des ateliers ainsi que des séances d’orientation et de l’accompagnement.

La moitié des établissements (8/16) développe des actions de groupes d’entraide, d’auto-support et de santé communautaire.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs ont déclaré d’autres interventions comme des actions d’aller-vers, des permanences extérieures, des visites à domicile… ; un dispositif a aussi déclaré effectuer l’analyse de produits psychoactifs ; un autre a également déclaré un accompagnement spécifique pour les femmes ainsi que des permanences festives.

Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie en 2024, % de 2023 à 2021

Type d'actes	Effectif	% 2024	% 2023	% 2022	% 2021
Accueil/refuge/lien social	92 777	43	42	41	46
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité ⁽¹⁾	57 994	27	25	26	25
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	27 584	13	14	14	8
Soins	17 616	8	7	9	10
Dépistage et vaccination (VIH, IST, Hépatites...)	5 008	2	2	2	1
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien	10 513	5	6	6	7
Logement	3 627	2	2	2	2
Formation et emploi	1 341	1	1	1	1
Total (n=16 CAARUD)	216 460	100	100	100	100

⁽¹⁾ mode de consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024, 2023 à 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les prestations réalisées auprès des personnes sont globalement de cinq types :

- Accueil, refuge et lien social : 43 %
- Actes de réduction des risques : 27 %
- Actes d'hygiène : 13 %
- Actes de soins et de dépistage : 10 %
- Démarches d'accès aux droits, logement et insertion professionnelle : 8 %

Comme pour les années précédentes, la répartition des actes réalisés dans les CAARUD fait apparaître que l'aspect social de l'accueil est la principale action réalisée auprès des publics reçus en Occitanie, combinée à une action de réduction des risques dont la part est également importante.

Principale mission des CAARUD, les actes de réduction des risques et des dommages (RdRD) représentent un quart des actes effectués en 2024, légèrement plus que les années précédentes (de 25 à 26 %).

Mise à disposition de matériel de prévention

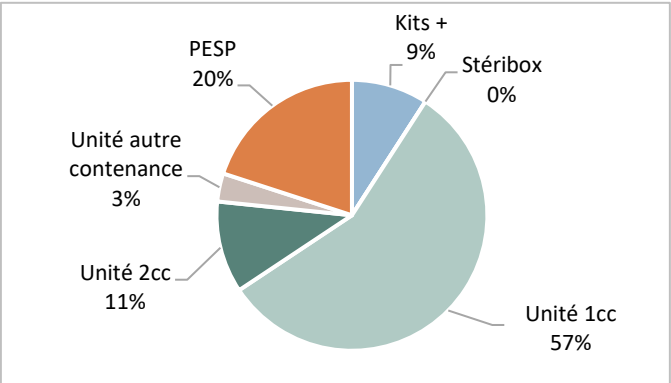
L'activité de RdRD des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou en « chassant le dragon ») dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou le risque de thrombose veineuse lors de l'injection.

En 2024, un total de 1 240 170 seringues a été distribué du fait de l'action des 16 CAARUD de la région.

Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (près de 71 % de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Stéribox2© ou Kit+)⁴ qui représente 9 % de la distribution ; enfin, 20 % des seringues ont été distribuées grâce au programme d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

Classiquement, un usager de drogue par voie intraveineuse (UDVI) peut consommer de 300 à 1 100 seringues par an. Ainsi, les 1 240 170 seringues distribuées **couvriraient les besoins de 1 130 à 4 130 usagers en 2024.**

Graph 4. Répartition des seringues fournies par les CAARUD selon le mode de distribution en 2024



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024
Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2024 est estimé à 790 700, équivalent à **64 % du volume des seringues distribuées.**

Si ces données sont difficilement comparables avec celles observées dans le bilan de 2023, on peut noter que l'ordre d'importance des modes de distribution est le même en 2024 qu'en 2023.

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD en 2024 et en 2023

Matériels de prévention diffusés	Effectifs 2024 (n=16)	Effectifs 2023 (N=18)
File active	9 300	12 003
Matériel d'injection		
Seringues ⁽¹⁾	1 223 871	1 422 050
Cupules stériles	523 073	570 861
Filtres stériles	297 276	344 124
Eau (fioles 5 ml)	481 981	545 967
Tampons alcoolisés	436 065	558 522
Matériel sniff		
Roule ta paille	50 230	61 052
Sérum physiologique	46 286	48 639

⁴ Les kits d'injection Steribox2© ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 tampons alcoolisés, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euro) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates

Matériels de prévention diffusés	Effectifs 2024 (n=16)	Effectifs 2023 (N=18)
Matériel pour inhalation de crack		
Doseurs	85 306	78 019
Embouts	49 854	43 542
Autre matériel pour usage de crack	158 957	138 705
Matériel pour prévention IST		
Préservatifs masculins	81 634	82 377
Préservatifs féminins	3 715	5 041
Gels lubrifiants	32 647	24 718
Autres matériels de prévention		
Éthylotests	12 736	17 207
Brochures, flyers	7 640	6 496

(1) hors seringues des kits distribués par les automates

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 et 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2024 et comme les années précédentes, les matériels d'injection sont les matériels de prévention les plus souvent distribués, en quantité nettement plus élevée que celle des autres matériels de prévention ; ce sont ensuite les matériels pour inhalation de crack qui ont été les plus fréquemment distribués (autour de 260 000 distributions), puis les matériels pour la prévention des IST (autour de 110 000 distributions) et enfin les matériels de sniff (autour de 96 500).

Si en 2023 l'ensemble des dispositifs avaient rempli le rapport d'activité, en 2024 ils ne sont que 16 ; les effectifs des différents matériels de prévention diffusés par les 16 CAARUD d'Occitanie en 2024 ne sont donc pas comparables avec les effectifs des années précédentes pour lesquelles le nombre des dispositifs ayant rempli le rapport d'activité variait de 14 à 18 CAARUD.

Toutefois, il est intéressant de noter qu'en 2024, les 16 CAARUD ont déclaré avoir distribué un nombre plus important de matériel pour inhalation de crack que l'ensemble des 18 CAARUD en 2023 : près de 7 300 doseurs de plus, 6 300 embouts de plus et plus 20 250 autres matériels pour usage de crack supplémentaires ; et ce, alors que la file active des CAARUD de 2024 est inférieure de 20 % à celle de 2023.

Cette augmentation semble traduire une augmentation de la consommation de crack mais cela peut aussi traduire un plus important besoin de prévention de la part des usagers... Un approfondissement serait nécessaire pour identifier les besoins des usagers et vérifier s'ils sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s'y intégrer. Cette tâche est d'autant plus difficile que l'accueil d'usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains⁵.

Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

⁵ Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

Tableau 14. Activités de médiation sociale des 18 CAARUD d'Occitanie en 2024 (n=16)

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	14
Police	11
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens...)	14
Riverains	11

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2024 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2024 et comme les années précédentes, la grande majorité des centres (14/16) a rencontré les autorités locales, est intervenue auprès des médecins et pharmaciens (14/16), ensuite, 11 des 16 centres ont agi auprès des riverains ou bien ont eu des échanges avec la police.

5/ SYNTHÈSE

En 2024, la région compte toujours 18 structures du dispositif CAARUD réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue. Huit CAARUD sont implantés dans les quatre grandes villes d'Occitanie, de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 autres dans des villes de moins de 100 000 habitants.

Pour le bilan 2024, 16 des 18 CAARUD de la région ont rempli le rapport d'activité.

Ainsi, **104,7 équivalents temps plein (ETP)** interviennent au sein de ces 16 dispositifs avec, comme les années précédentes, une part importante d'ETP correspondant aux métiers socioéducatifs (56 %) alors que les personnels sanitaires, et notamment les médecins, ont une part d'ETP relativement faible (16 % de l'ensemble).

Pour la file active accueillie au local principal, dans les antennes ou par les unités mobiles, cela correspond à un taux d'encadrement de 2,2 salariés pour 100 patients de ces 16 CAARUD.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues. Toutefois, on estime à **9 300 le nombre de personnes rencontrées** au moins une fois en 2024, dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif).

Comme pour les années précédentes, parmi les personnes reçues dans les dispositifs (accueil fixe ou unités mobiles), 21 % sont des femmes et un peu plus de quatre sur dix sont de nouveaux contacts (42 %), ce qui témoigne d'un renouvellement de la file active toujours relativement important dans les CAARUD.

La principale action réalisée auprès du public en 2024 est, comme pour les années précédentes, **l'action sociale (43 %)** combinée à une part non négligeable d'action de **RdRD (27 %)**.

On estime à près de 1 240 170, le nombre de seringues distribuées en 2024 et, comme en 2023, il est important de noter que **la part des seringues usagées récupérées** représente près des deux tiers (64 %) des seringues distribuées, proche de la part observée en 2023 (66 %).

Dans la **distribution de matériel de prévention**, ce sont toujours les matériels d'injection qui sont les plus distribués, suivis des **matériels pour inhalation de crack**, qui le sont dans des quantités plus importantes en 2024 qu'en 2023 alors que la file active des personnes accueillies en 2024 est inférieure de 22 % à celle de 2023. Cette plus importante distribution pourrait traduire une augmentation de la consommation de crack mais elle pourrait également traduire un plus important besoin de prévention de la part des usagers...

6/ ANNEXES

Textes réglementaires

Textes d'application

Le décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.

La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.

Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

Code de l'action sociale et des familles

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°

CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1

CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

Code de la santé publique

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

L'article concernant les missions des CAARUD est le suivant : [Art. R.3121-33-1](#)

Liste des tableaux, graphes et cartes

Tableaux

Tableau 1. Dotation annuelle, file active et dotation moyenne par patient dans les CAARUD d'Occitanie en 2024 (n=16)	6
Tableau 2. Financements ONDAM en euros pour 100 habitants âgés de 20-49 ans selon le départemental en Occitanie en 2024 (n=16)	6
Tableau 3. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD d'Occitanie selon les catégories professionnelles en 2024 (n=16)	7
Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2024 et % en 2023, 2022, 2021 et 2020	8
Tableau 5. Modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD en 2024 (n=16)	9
Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie en 2024 (n=16)	10
Tableau 7. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation de 16 des 18 CAARUD d'Occitanie en 2024	12
Tableau 8. Répartition de la file active à l'accueil dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie en 2024	13
Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2024 (n=16)	14
Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active au sein des accueils fixes (locaux et antennes), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie en 2024	14
Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2024 (n=16)	15
Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie en 2024, % de 2023 à 2021	16
Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD en 2024 et en 2023	17
Tableau 14. Activités de médiation sociale des 18 CAARUD d'Occitanie en 2024 (n=16)	19

Graphes

Graphe 1. Part de la dotation ONDAM (en %) dans les recettes des CAARUD en 2024 (n=14*)	5
Graphe 2. Répartition des 16 dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2024 et nombre de structures correspondantes	11
Graphe 3. Répartition de la file active par modalité de rencontre dans les CAARUD en 2024 (n=16)	13
Graphe 4. Répartition des seringues fournies par les CAARUD selon le mode de distribution en 2024 ...	17

Cartes

Carte 1. La répartition des CAARUD et leurs modalités d'intervention en Occitanie	4
---	---